RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E3062A51-BD40-4418-B7F4-1E11A6B8F7C8

3B BACA'V BOULOGNE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 EUR
84, rue du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 952 186 039
(Ci-après la « Société »)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2025

Le 29 avril 2025, à 11 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la Société, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Conformément aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée est présidée par Emile COTTE en qualité de Gérant de la Société.

Le Gérant communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les cinq associés, représentant 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social, sont présents.

Le Gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Gérant :

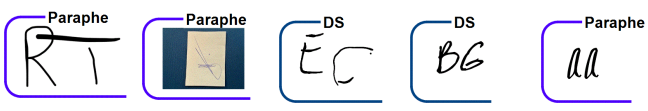
- la copie des lettres de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Gérant ; et
- le rapport spécial du Gérant sur les conventions réglementées.

Le Gérant déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- rapport spécial du Gérant sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Gérant ;
- affectation du résultat/dividendes ;
- pouvoirs en vue des formalités.



Docusign Envelope ID: E3062A51-BD40-4418-B7F4-1E11A6B8F7C8

Puis lecture est donnée du rapport de gestion du Gérant et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte. Les associés échangent sur la teneur des comptes de l'exercice 2024. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus au Gérant pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Deuxième résolution - Affectation des résultats – Poursuite de l'activité

Affectation du résultat :

Après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 67.945,00 EUR, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice, comme suit :

- report à nouveau : 67.945,00 EUR ce qui ramène le montant du report à nouveau inscrit au bilan de la Société à - 33.061,00 EUR et le montant des capitaux propres de la Société à : – 32.061,00 EUR.

L'assemblée constate donc que malgré l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social ainsi qu'elle avait déjà pu le constater l'année dernière.

Poursuite de l'activité :

Les associés, entendent rappeler leur décision unanime prise l'année dernière lors de l'Assemblée Générale de la Société en date du 28 juin 2024 de poursuivre l'activité de la Société laquelle est tenue dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce *« au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant. »*

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que, s'agissant seulement du deuxième exercice social de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: E3062A51-BD40-4418-B7F4-1E11A6B8F7C8

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce qu'aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Paris, le 29 avril 2025

[redacted]
EE5364B13DEB47F...

_____

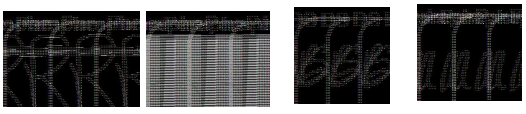
Emile COTTE

[redacted]
EE5364B13DEB47F...

_____

HOLDING COTTE

Par: Emile COTTE



Docusign Envelope ID: E3062A51-BD40-4418-B7F4-1E11A6B8F7C8



SARL LVR
Par : Thierry ROLLAND



AA INVEST & CONSEILS
Par : Arnaud ALMEDA



SARL NINON
Par : Benoît GAUTHIER



A C WIN - S
Par : Georges BOUCHERIT

